

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels enseignants

4 rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2023 portant nomination du personnel intéressé en qualité de professeure de lycée professionnel stagiaire ;
- Vu les propositions du jury académique du 12 décembre 2024.

Arrête

Article 1 :

Est admise et titularisée, après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, la professeure de lycée professionnel stagiaire dont le nom figure ci-après :

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline	Année du concours
Mme	LEMAIRE	VAN DE VELDE	Lucie	Impression	2023

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans un arrêté individuel et sous réserve expresse de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 23 janvier 2025


Julie BENETTI